

Sujet	Travaux conduits/ objectifs	Echéance
Normes d'information en matière de durabilité – tout secteur	<p>L'ANC a initié des réunions avec les parties prenantes française pour avoir leur avis sur ces normes.</p> <p>L'ANC a répondu à des consultations publiques de l'EFRAG et de la Commission européenne.</p> <p>L'ANC a revu la traduction française de l'acte délégué.</p>	<p>Les 12 normes tout secteur ont été adoptées par un acte délégué le 31 juillet 2023 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p> <p>Un rectificatif de la traduction française de l'acte délégué a été adopté le 26 juillet 2024.</p>
Normes sectorielles	<p>L'ANC prévoit d'organiser des réunions de place sectorielles afin de préparer une réponse française aux consultations publiques de l'EFRAG et de la Commission européenne sur la classification sectorielle et les normes sectorielles.</p>	<p>Le premier lot de consultation publique inclura les exposés-sondages sur la classification sectorielle (SEC 1), ainsi que les normes sectorielles « <i>Oil &amp; Gas</i> » et « <i>Mining, Quarrying and Coal</i> » (entre fin 2024 début 2025).</p> <p>Les exposés-sondages pour les secteurs « <i>Road transport</i> » et « <i>Textiles, accessories, footwear and jewellery</i> » devraient être publiés mi-2025.</p> <p>Un avis technique de l'EFRAG sur les premières normes sectorielles est attendu pour l'automne 2025.</p> <p>L'adoption de l'acte délégué des premières normes sectorielle par la Commission européenne est fixée à juin 2026.</p>

<p>Normes pour les PME cotées et non cotées</p>	<p>L'ANC a initié des réunions avec les parties prenantes françaises pour avoir leur avis sur ces normes.</p> <p>L'ANC a répondu aux consultations publiques de l'EFRAG sur les exposés-sondages pour les PME cotées (norme obligatoire) et PME non cotées (norme volontaire).</p> <p>L'ANC a prévu de répondre à la consultation publique de la Commission européenne sur la norme pour les PME cotées.</p>	<p>L'EFRAG transmettra à la Commission européenne en décembre 2024 son avis technique sur la norme pour les PME cotées, ainsi que le document final sur la norme volontaire pour les PME non cotées.</p> <p>La Commission européenne adoptera un acte délégué sur la norme obligatoire pour les PME cotées en 2026.</p>
<p>Mise en œuvre des ESRS</p>	<p>L'ANC a publié un guide pédagogique en décembre 2023 et le met à jour régulièrement.</p> <p>L'ANC a également organisé des webinaires sur la mise en œuvre des ESRS.</p> <p>L'ANC a publié des commentaires publics sur les documents « <i>Implementation guidance</i> » (IG) de l'EFRAG : IG 1 sur l'analyse de matérialité, IG 2 sur la chaîne de valeur et IG 3 sur la liste des points données.</p> <p>L'ANC a prévu de faire des commentaires publics sur les futurs documents IG de l'EFRAG, dont l'IG sur le plan de transition climat.</p>	<p>La troisième version du guide pédagogique sera publiée le 15 octobre 2024.</p> <p>Les futurs documents IG seront publiés par l'EFRAG fin 2024 / début 2025.</p>

<p>Taxonomie XBRL</p>	<p>L'ANC a initié des réunions avec les parties prenantes françaises pour avoir leur avis sur le projet.</p> <p>L'ANC a répondu à la consultation publique de l'EFRAG sur la taxonomie XBRL.</p> <p>L'ANC a prévu de répondre aux prochaines consultations publiques de l'ESMA et de la Commission européenne sur ce sujet.</p>	<p>L'EFRAG a publié en août 2024 la version définitive du projet de taxonomie XBRL.</p> <p>L'ESMA proposera des règles de digitalisation en 2025.</p> <p>La Commission européenne adoptera un acte délégué sur le format électronique unique européen en 2026.</p>
<p>Reporting climatique et états financiers</p>	<p>L'ANC a constitué un groupe de travail « <i>Reporting climatique et états financiers</i> » en 2024.</p> <p>Ce groupe de travail vise à proposer les voies et moyens d'une plus grande cohérence et connectivité entre, d'une part, les informations fournies sur les risques et opportunités identifiés ainsi que les plans d'action retenus en matière de climat dans le reporting de durabilité et, d'autre part, les états financiers.</p>	<p>Le groupe de travail a réalisé début 2024 un diagnostic des textes et pratiques existantes dans le domaine du reporting climatique et des états financiers.</p> <p>Il publiera fin 2024 un document à vocation pédagogique et pouvant servir de base de réflexion à une évolution des normes.</p>

<p>Transparence en matière de biodiversité</p>	<p>L'ANC constitue un groupe de travail « <i>Transparence en matière de biodiversité</i> ».</p> <p>Les objectifs de ce groupe de travail sont de (i) faire un état des lieux des indicateurs physiques existants et des méthodologies de calcul associées, (ii) proposer des recommandations pour normaliser et faciliter la mesure de indicateurs d'impact dans le cadre de la CSRD et des ESRS, et (iii) approfondir le contenu des plans de transition ou des plans d'actions nécessaires.</p>	<p>La composition du groupe de travail est en cours de finalisation.</p> <p>Les résultats de ces travaux pourraient s'étaler sur deux ans et constituerait une contribution aux réflexions françaises et internationales en matière de mesure de la biodiversité.</p>
--	---	---